

M. ALAIN DUHAMEL, commissaire :

Merci.

2645

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Messieurs Bernier et Cardinal. Vous nous faites gagner une petite minute. C'est apprécié. Merci. J'inviterais maintenant madame Mélanie Beauregard pour l'organisme Ex aequo, s'il vous plaît. Bienvenue.

2650

Mme MÉLANIE BEAUREGARD :

Bonjour! Je vais juste préparer le...

2655

LA PRÉSIDENTE :

Absolument, prenez votre temps.

2660

Mme MÉLANIE BEAUREGARD :

Je suis prête.

LA PRÉSIDENTE :

2665

Allez-y, on vous écoute.

Mme MÉLANIE BEAUREGARD :

2670

Parfait. Donc, avant de commencer, en fait, j'aimerais présenter brièvement Ex aequo.

c'est un organisme montréalais qui vise à défendre et promouvoir les droits des personnes ayant une déficience motrice.

2675 Donc, aujourd'hui, je présente un peu le contenu de notre mémoire. Je présente aussi nos préoccupations qui sont peut-être différentes un peu de celles qui sont entendues aujourd'hui dans le domaine de l'habitation, mais qui sont, selon moi, tout aussi pertinentes.

2680 Donc je vais m'attarder aujourd'hui à expliquer en quoi l'accessibilité universelle dans le domaine de l'habitation est bénéfique pour l'ensemble de la population, et en quoi le règlement peut y jouer un rôle fondamental dans ce domaine.

2685 Donc les personnes ayant une déficience motrice, et plus largement, celles des personnes en situation de handicap font face à divers obstacles les empêchant de réaliser leurs activités quotidiennes. Les obstacles en habitation rencontrés par les personnes en situation de handicap se manifestent autant dans les constructions antérieures que dans les constructions récentes ou à venir. Dans le cadre de la présente consultation, on va s'intéresser aux constructions à venir.

2690 À la lecture du règlement, on peut voir qu'il y a vraiment une volonté de la Ville de créer une métropole mixte et inclusive. Cependant, comme mentionné dans notre mémoire, cette mixité et cette inclusivité ne permet pas de répondre aux besoins de l'ensemble de la population. Donc, selon les règlements et les informations que nous on a recueillis lors de la séance d'information en septembre dernier, on a compris que les logements sociaux vont relever d'AccèsLogis et les logements abordables et familiaux vont relever plutôt du Code de la construction. Donc pour les AccèsLogis, ça signifie que 30 % des logements sociaux vont être adaptables, mais ça ne veut pas dire universellement accessibles et les logements abordables ou familiaux vont répondre qu'aux standards de « visitabilité ». Donc l'accessibilité universelle de ces logements abordables et familiaux va dépendre du bon vouloir du promoteur.

2700 Par contre, ce que l'on sait, c'est que les données statistique – par exemple, 33,3 % de la

2705 population vit avec une ou plusieurs incapacités, les personnes en situation de handicap forment aussi des familles, donc 12,8 % des ménages familiaux québécois, donc à peu près une famille sur dix compte parmi ses membres au moins une personne ayant une incapacité, donc parent ou enfant – donc il y a un besoin, voire une demande au sein de la population actuelle quant à la nécessité de vivre dans des logements physiquement accessibles et adaptés, et d'autres membres, dans des logements financièrement accessibles. Donc il est primordial que le nouveau règlement vise pour les Montréalais ayant une incapacité l'accessibilité physique et financière
2710 des nouveaux logements planifiés par le règlement.

2715 Donc Ex aequo va recommander que les logements sociaux abordables ou familiaux soient tous construits de façon à être universellement accessibles. En d'autres mots, chez Ex aequo, on considère que le règlement peut et doit viser des normes de construction plus inclusives que celles en vigueur – j'ai sauté des *slides* – Donc, brièvement, l'accessibilité universelle, c'est vraiment s'assurer un usage identique ou similaire, autonome et simultané de l'environnement.

2720 Donc là, je fais une parenthèse, mais par exemple, ici, le bâtiment aujourd'hui, il n'est pas universellement accessible, donc c'est vraiment... c'est adapté mais ce n'est pas universellement accessible parce qu'on ne peut pas faire un usage identique et pas forcément autonome.

2725 Donc dans le domaine de l'habitation, cela signifie que les logements sont pensés et construits de façon à ce que tous les membres puissent y habiter, la société puisse y habiter et y réaliser des activités. Donc ce n'est pas juste de pouvoir y être mais c'est vraiment d'y habiter, de faire des activités.

2730 Donc l'accessibilité universelle, c'est bénéfique pour l'ensemble de la population, d'une part, pour les personnes ayant une ou des limitations; ça va permettre une adaptation de domicile moins complexe, moins coûteuse, et même peut-être pas nécessaire par moment; et, d'autre part, elle va répondre aux besoins de l'ensemble des membres de la société, tels que les familles et les personnes âgées.

2735 Les normes de conception universellement accessible tiennent compte de l'évolution à long terme des personnes dans leur milieu de vie. Donc ça s'inscrit vraiment dans une perspective de développement durable. Donc, de la naissance jusqu'à la fin de la vie, les personnes qui vont vivre dans les logements accessibles universellement vont pouvoir continuer de vivre dans ces logements-là. Donc les besoins d'un individu ou d'une famille qui vont se transformer, évoluer, le logement va demeurer accessible. Donc, ça, c'était pour la dimension plus accessibilité universelle.

2740 Dans notre mémoire aussi, on n'a pas insisté tant là-dessus, mais on appuie aussi les revendications du Front d'action population en réaménagement urbain, le FRAPRU, quant à l'augmentation du pourcentage de logements sociaux au sein du règlement.

2745 Puis, je vais vous présenter rapidement nos considérants. Donc que 33,3 % de la population vit avec un ou des limitations; que la construction de logements universellement accessibles assure l'inclusion de toutes et tous; que ce type de logement a pour impact de diminuer les formes d'adaptation et les coûts; que les personnes ayant une ou des limitations sont nombreuses à avoir un faible revenu, ainsi qu'à vivre dans la pauvreté; que seuls les logements sociaux assurent des habitations financièrement accessibles.

2750 Nous demandons que la Ville, par son statut de métropole, vise des normes plus inclusives que celles déjà en vigueur tel que le *Code du bâtiment*; que tout nouveau projet d'habitation lié au règlement soit pensé et construit de façon à être universellement accessible dès le début du projet. En d'autres mots, l'accessibilité universelle doit être pensée dans les plans. Que les nouveaux projets d'habitation liés au règlement s'inspirent d'outils et de ressources développés par divers groupes, et ce, afin de bien mettre en œuvre l'accessibilité universelle; et que le règlement prévoie un plus grand nombre de logements sociaux, et ce, en prévoyant un minimum de 40 %. Voilà.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Restez avec nous, restez avec nous. Nadja, je pense tu avais une question?

2765

Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :

Oui. Le pourcentage justement de 40 %, comment êtes-vous arrivés à cette proportion?

2770

Mme MÉLANIE BEAUREGARD :

Bien, nous on se rallie vraiment à l'argumentaire du FRAPRU qui ont déposé un mémoire, puis c'est vraiment parce qu'on juge que les logements abordables et familiaux, avec l'inflation et tout ça, ça ne répondra pas forcément aux besoins. Donc, nous, on va se ranger plus avec leurs revendications mais c'est vraiment pas sur quoi on a visé notre mémoire.

2775

LA PRÉSIDENTE :

Donc c'est un transfert, au fond, du 20 % abordable qui, selon vous, ne le serait pas tant que ça...

2780

Mme MÉLANIE BEAUREGARD :

Oui, oui.

2785

LA PRÉSIDENTE :

... vers le social qui, lui, est par définition est plus abordable.

2790 **Mme MÉLANIE BEAUREGARD :**

Oui.

2795 **LA PRÉSIDENTE :**

Je résume bien?

2800 **Mme MÉLANIE BEAUREGARD :**

Oui.

2805 **Mme NADJA RAPHAËL, commissaire :**

C'est tout. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Tout est très clair. Il me reste qu'à vous remercier.

2810 **Mme MÉLANIE BEAUREGARD :**

Parfait.

2815 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Beauregard, merci.

Mme MÉLANIE BEAUREGARD :

2820 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

 Alors, je demanderais à madame Sandrine Belley pour le POPIR-Comité Logement.
- Pour fins de transcription, le POPIR, c'est le Projet d'organisation population d'information et de
2825 regroupement, Comité-Logement.

 Je vous souhaite la bienvenue. Vous allez être trois? Sans problème. Tirez-vous une
bûche. Alors, vous me nommez les personnes qui vous accompagnent pour fins
d'enregistrement dans le micro, s'il vous plaît.

2830

Mme INÈS GARDUNO:

 Mon nom est Inès Garduno.

2835 **Mme SANDRINE BELLEY :**

 Sandrine Belley.

Mme MARYAN NGOT :

2840

 Maryan Ngot

LA PRÉSIDENTE :

2845 D'accord.